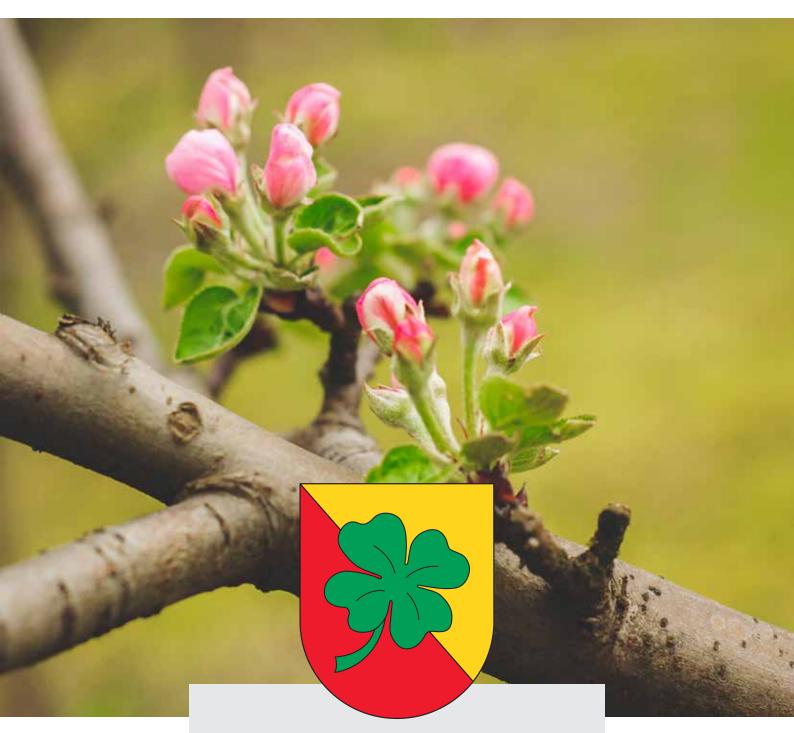
L'Oxalien

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE MISERY-COURTION



www.misery-courtion.ch

Sommaire

	Éditorial	3	
•	Convocation à l'assemblée communale	4	
•	Comptes 2022	5	
•	Révision des statuts du CO	6	
	Règlement sur les soins dentaires	7	
	Décisions de l'assemblée communale du 12 décembre 2022	9	
	Annonce bibliothécaire	9	
	Nouvelle commission Seniors	10	
	Évolution de la population en 2022	11	
	Statistiques des déchets 2022	12	
	Environnement: «Les néophytes»	15	
	Reflets du Coup de Balai 2023 – A quand la fin des «ruclons»?	16	
	Nettoyage d'été	17	
	Ramassage de la grosse ferraille	17	
	Déchetterie: rappel pour la benne des encombrants	17	
	Détention des chiens en laisse en forêt	18	
	Le phénomène des «parents-taxis»	18	
	Énergie: «Aménagement vert des jardins»	19	
	Eaux: «Préservation des ressources naturelles		
•	en eau potable»	20	
•	Calendrier scolaire 2023/2024	21	
•	Portes ouvertes AES – Calendrier des manifestations	22	
	Annonces	23	

Impressum

Parution: 2* par année
Tirage: 1000 exemplaires
Graphisme et impression: Canisius SA, Fribourg

imprimé en suisse

Imprimé sur papier FSC

Horaire d'ouverture de l'administration communale durant l'été

Du 10 juillet 2023 au 25 août 2023, l'administration communale sera ouverte uniquement les **Jundis après-midis** de 16h00 à 18h00 et les

lundis après-midis de 16h00 à 18h00 et les **jeudis matins** de 8h30 à 10h00. Merci de votre compréhension!

Dès le 28 août 2023: reprise de l'horaire normal.

ÉDITORIAL

Vive L'Oxalien, premier du nom!

Ce bulletin communal, tout beau, tout neuf, imaginé par l'imprimerie Canisius à Fribourg, dont vous tenez le premier numéro entre les mains, a désormais pour titre principal L'Oxalien. Un choix qui s'est imposé en toute logique, directement inspiré du gentilé que nous portons, habitantes et habitants de Misery-Courtion.

Le quart de siècle de notre Commune fêté en 2022 était le moment opportun pour faire une réflexion sur la nécessité ou non d'un bulletin communal. A l'ère du tout digital et d'un flot d'informations tous azimuts, une commune doit-elle encore réaliser une telle publication? La communication envers ses administrés pourrait très bien se limiter au site internet et encore à l'affichage aux piliers publics dont le maintien a aussi été discuté. A ce sujet, vous aurez peut-être remarqué que celui de Cournillens a été remplacé par un modèle plus contemporain, mais toutefois sans éclairage nocturne pour suivre les recommandations d'économie d'électricité là où cela est possible.

Le Conseil communal a estimé qu'il n'était pas anachronique de poursuivre avec la diffusion d'un bulletin communal en format papier. C'est une manière de toucher, au sens propre, un grand nombre de personnes qui y prêteront, espère-t-il, un peu de temps à le feuilleter, à en lire quelques pages, à le prendre avec elles pour suivre le tractanda lors de la prochaine assemblée communale, voire à le ranger précieusement parmi les papiers importants du foyer pour savoir où le trouver en cas de besoin.

Ce bulletin d'informations officielles de notre Commune n'est pas un journal villageois, mais ses pages vous sont ouvertes. Sa nouvelle mouture n'est pas figée, elle peut intégrer des rubriques qui seraient plus légères que le contenu standard et quasi-obligatoire que l'Exécutif et son administration doivent transmettre. N'hésitez pas à faire part de vos idées, propositions, mais en gardant ce principe: il ne s'agit pas d'un canal publicitaire, sauf pour les groupements et sociétés locales.

Votre serviteur n'a pas non plus l'exclusivité de cet éditorial qui pourrait devenir régulier pour que, selon l'envie ou les circonstances, un message particulier puisse vous être adressé.

Les bourgeons de la photo en couverture annoncent le printemps, rappellent aussi la fragilité de la nature qui nous donne tant. L'Oxalien doit son nom au trèfle qui orne les armoiries communales, comme une référence aux champs entourant nos quatre villages et qui leur confèrent un environnement préservé et harmonieux.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir à la découverte de ce premier Oxalien et d'agréables moments durant la belle saison à venir!



Alexandre Ratzé **Syndic**

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Convocation à l'assemblée communale



du lundi 22 mai 2023 à 20 heures.

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi **22 mai 2023**, à 20h00, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022
 - Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet **www.misery-courtion.ch**
- 2. Révision des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français
- 3. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires
- 4. Comptes 2022
 - 4.1. Compte de résultat
 - 4.2. Compte des investissements
 - 4.3. Rapport de la Commission financière
- 5. Élection d'un(e) membre à la Commission financière
- 6. Divers et communications

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée ou sur le site internet communal, sous **www.misery-courtion.ch.**

Le Conseil communal



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Comptes 2022

Compte de résultats

Compte	Désignation	Compt	es 2022	Budge	t 2022	Compte	es 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	1'006'008.69	152'146.82	1'070'930.00	230'800.00	1'089'160.61	381'655.19
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE	223'956.30	64'444.55	254'750.00	60'000.00	246'406.30	60'716.20
2	FORMATION	2'814'932.29	118'440.95	2'891'100.00	181'640.00	2'718'707.25	247'573.25
3	CULTURE, SPORT, LOISIRS	81'441.05		91'550.00		101'002.70	400.00
4	SANTE	785'899.90	17'841.20	786'250.00	15'000.00	631'292.70	15'907.90
5	PREVOYANCE SOCIALE	1'368'702.10	31'646.00	1'193'400.00	31'700.00	1'134'318.70	18'200.70
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	858'386.17	35'067.70	706'000.00	114'950.00	481'314.29	33'582.85
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'401'496.97	1'135'294.55	1'217'875.00	842'000.00	1'099'620.96	1'101'686.80
8	ECONOMIE PUBLIQUE	23'170.35	897.95	29'500.00	1'160.00	93'010.30	1'367.95
9	FINANCES & IMPOTS	365'420.05	9'259'090.02	229'500.00	6'898'188.00	1'671'617.13	7'414'448.20
	TOTALISATION	8'929'413.87	10'814'869.74	8'470'855.00	8'375'438.00	9'266'450.94	9'275'539.04
	Résultat	1'885'455.87			95'417.00	9'088.10	

Investissements

Compte	Désignation	Compt	es 2022	Budge	et 2022	Compt	es 2021
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION	508'089.95		472'900.00			
2	FORMATION	50'048.20				113'588.95	
3	CULTURE, SPORT, LOISIRS	21'207.80		38'000.00			
4	SANTE	155'224.00		155'000.00		146'945.20	146'503.85
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	57'193.60		3'034'500.00		165'250.65	
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	332'713.25	143'328.08	5'271'200.00	210'000.00	175'592.15	246'734.45
8	ECONOMIE PUBLIQUE			74'000.00		65'597.40	
9	FINANCES & IMPOTS	143'328.08	1'124'476.80			399'387.25	673'123.30
	TOTALISATION	1'267'804.88	1'267'804.88	9'045'600.00	210'000.00	1'066'361.60	1'066'361.60
	Résultat				8'835'600.00		

ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

Modifications statutaires

Composition du Comité de direction (art. 16 des statuts)

Ancien texte

Art. 16. Composition

¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et de dix autres membres selon la représentation suivante:

- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne);
- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR);
- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly);
- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez);
- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz);
- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion);
- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne);

Nouveau texte

Art. 16. Composition

¹Le comité de direction est composé des préfets de la Sarine et du Lac et d'onze autres membres selon la représentation suivante:

- un-e représentant-e de la Ceinture (Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne);
- un-e représentant-e du Gibloux (Gibloux, Hauterive/FR);
- un représentant de la Haute-Sarine, rive droite (Bois-d'Amont, Ferpicloz, Marly, Le Mouret, Pierrafortscha, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly);
- un-e représentant-e de Sarine-Ouest (Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Matran, Neyruz, Ponthaux, Prez);
- un-e représentant-e de Sarine-Nord (Belfaux, Grolley, La Sonnaz);
- un-e représentant-e des communes du Haut-Lac français (Courtepin, Misery-Courtion);
- un-e représentant-e par commune siège (Avry, Gibloux, Givisiez, Marly) ou utilisatrice (Villars-sur-Glâne);

Modification de la clé de répartition

Ancien texte

Art. 37. b) Critères de répartition

Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants:

- 75% selon le chiffre de la dernière population légale;
- 25% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Nouveau texte

Art. 37. b) Critères de répartition

Les frais énumérés à l'article 36 sont répartis entre les communes membres selon les critères suivants:

- 80% selon le chiffre de la dernière population légale;
- 20% selon le chiffre de la dernière population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Emprunts de l'Association (art. 39 des statuts)

Ancien texte

Art. 39. Emprunts de l'Association

¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 100 millions de francs.

² L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.

Nouveau texte

Art. 39. Emprunts de l'Association

¹Les emprunts que l'Association doit contracter pour la construction d'écoles et pour d'autres investissements sont décidés et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s. Ils ne peuvent dépasser la limite d'endettement de 125 millions de francs.

² L'Association peut par ailleurs contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de trois millions de francs.

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires

L'assemblée communale

- Vu la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF140.11);
- › Vu la loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS; RSF 413.5.1) et son règlement d'exécution du 21 juin 2016 (RMDS; RSF 413.5.11);
- Vu l'ordonnance fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire (RSF 413.5.17),
- Vu la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (LSan; RSF 821.0.1);
- Vu l'ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins (OFS; RSF 821.0.12);

édicte:

Article premier - But et champ d'application

¹Le présent règlement a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires en faveur des parents domiciliés sur le territoire communal.

² Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes domiciliés dans le canton de Fribourg en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de la scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (institutions d'assurance, etc.).

Article 2 - Aide financière de la commune

¹L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire (ci-après: le Service) ou par un ou une médecin dentiste privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton confédéré.

Ces prestations comprennent:

- a. les contrôles:
- b. les soins dentaires.
- ²La valeur du point retenue pour le calcul de l'aide financière est au maximum celle appliquée par le Service.

Article 3 - Contrôles et soins dentaires

Les coûts des contrôles et des soins dentaires font l'objet d'une aide financière, conformément au «Barème de réduction» de l'annexe 1 du présent règlement.

Article 4 - Mode d'octroi de la subvention

¹ Pour les prestations fournies par le Service, la subvention communale sera déduite directement de la facture adressée aux parents.

² Pour les prestations fournies par un ou une médecin dentiste privé/e, l'éventuelle subvention est à demander à l'administration communale dans les 60 jours après réception de la facture.

³Les documents à fournir pour prétendre à une subvention sont définis dans l'annexe 2 du présent règlement.

Article 5 - Voies de droit

¹Les décisions prises par le conseil communal ou un organe subordonné au conseil communal en application du présent règlement sont sujettes à réclamation auprès du conseil communal dans les 30 jours dès la notification de la décision (art. 103 du code de procédure et de juridiction administrative: CPJA; art. 153 al. 2 et 3 LCo).

²Les décisions sur réclamation du conseil communal sont sujettes à recours auprès du préfet dans les 30 jours dès la notification de la décision sur réclamation (art. 116 al. 2 CPJA et art. 153 al. 1 LCo).

Article 6 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales. Adopté par l'assemblée communale du 22 mai 2023

Le Secrétaire: Le Syndic:

Olivier Simonet Alexandre Ratzé

Approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales, le

Philippe Demierre Conseiller d'Etat, Directeur

Annexe 1

au Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires du...

Barème de réduction:

Nbre enfants												
	35'000	40'000	45'000	50'000				70'000	75'000	80'000	80'000	
1		4	3	2	1							
2			4	3	2	1						
3				4	3	2	1					
4					4	3	2	1				
5						4	3	2	1			
6 et plus							4	3	2	1		

Zone grisée = prise en charge complète par la Commune. Catégorie 4 = 20% à charge des parents; Catégorie 3 = 40%; Catégorie 2 = 60%; Catégorie 1 = 80%. Zone hachurée = 100% à charge des parents.

Pour les revenus imposés à la source, le revenu déterminant est le 80% des revenus bruts de l'avis de taxation (selon Platcom).

Une fortune imposable totale du ménage (selon code 7.91) égale ou supérieure à Fr. 100 000. – supprime le droit à la subvention communale.

Annexe 2

au Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires du...

Documents à fournir à l'administration communale selon art. 4 al. 3 du règlement:

- Copie de la police d'assurance pour les soins dentaires du/des enfant/s pour lequel/lesquels une subvention communale est demandée.
- Copie de la décision de l'assurance.
- Copie du dernier avis de taxation (si pas disponible à l'administration communale).

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Décisions de l'assemblée communale du 12 décembre 2022

L'assemblée communale a approuvé:

- > le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2022:
- > la révision des statuts de l'Association des communes du Lac (ACL);
- > le budget du compte de résultat 2023 qui prévoit un déficit de Fr. 343 761.-;
- le crédit de Fr. 190 000. pour la réfection de la place de jeux de Cormérod et la mise aux normes de celles de Cournillens et Courtion;
- > le crédit de Fr. 43 000.- pour le remplacement d'ordinateurs à l'école à Courtion;
- le crédit de Fr. 225 000. pour le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), état du réseau et étude finale:
- le crédit d'étude de Fr. 274 000. pour la mise en séparatif des quartiers Les Grands-Prés et La Ciba;
- > le crédit de Fr. 226 000. pour le remplacement de la conduite d'eau potable En Crausa - Route de l'Ancien-Poste
- la participation communale de Fr. 331000.- aux investissements du Réseau Santé Lac (RSL).

L'assemblée communale a refusé la délégation de compétence pour la vente de la parcelle communale de terrain à bâtir art. 1062 RF (La Faye).

Le vote du règlement communal sur les structures d'accueil extrafamilial de jour a été reporté.

Recherche d'un(e) bibliothécaire

Le Conseil communal est à la recherche d'un e nouveau·elle bibliothécaire pour l'école à Courtion. Vous êtes une personne flexible pour un engagement équivalent à environ un jour de travail par semaine (6 à 8 heures) plus quelques extras, dans une petite équipe de deux collègues.

- Vous êtes de langue française;
- vous maîtrisez les outils informatiques courants;
- vous avez une vraie sensibilité pour le domaine scolaire, de l'enfance et des livres;
- vous vous intéressez à une collaboration avec le personnel enseignant et la direction d'école?

Si vous correspondez à ce profil, merci d'annoncer votre candidature au: Secrétariat communal Place du Centre 1 1721 Misery secretariat@misery-courtion.ch) jusqu'au **20 mai 2023.**

Des renseignements peuvent être obtenus à la même adresse ou par téléphone 026 475 18 87.

Début d'activité: juin 2023.

APPEL AUX INTÉRESSÉS·ES

Nouvelle commission Seniors



Un appel est lancé à tous les seniors désireux de participer à la vie communale et en particulier à tout ce qui touche aux seniors, pour faire partie de la nouvelle Commission Seniors que le Conseil communal va mettre sur pied.

Les seniors peuvent apporter une contribution importante à la cohésion de notre société en transmettant leur savoir aux plus jeunes et en prenant part aux événements actuels, que ce soit en tant que grands-parents, en tant que parents, en tant que voisins·es, en tant que bénévoles et dans bien d'autres domaines encore. Les seniors doivent pouvoir rester autonomes le plus longtemps possible.

Les buts de cette nouvelle Commission Seniors sont multiples:

- › établir un concept, une stratégie et un plan de mesures en faveur des seniors;
- > assurer la mise en œuvre et le suivi de ces mesures au travers d'une feuille de route dynamique;
- amener des idées pour compléter les offres existantes pour tout ce qui touche au bien-vivre et bien vieillir ensemble.

Cette feuille de route se veut participative, intergénérationnelle et inclusive. Elle s'appuie sur la politique cantonale Senior+ et concrétise les objectifs de la Loi cantonale sur les seniors (LSen), à savoir l'intégration des retraités·es dans la société, la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi que le maintien de leur autonomie.

La participation à la Commission communale Seniors se fait à titre bénévole avec l'idée que le concept à développer se passe par et pour les seniors de notre Commune. Toute personne intéressée à faire partie de cette Commission peut s'annoncer au secrétariat communal:

Place du Centre 1 1721 Misery 0264751887

secretariat@misery-courtion.ch.

Des précisions peuvent aussi y être demandées.

Evolution de la population en 2022

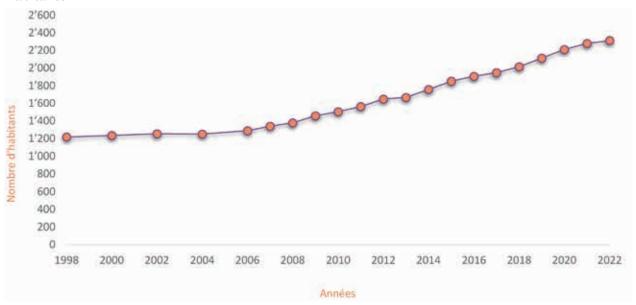
Population de Misery-Courtion au 1º janvier 2022:	2280
Arrivées en 2022:	195
Naissances en 2022:	26
Départs en 2022:	178
Décès en 2022:	11
Population de Misery-Courtion au 31.12.2022:	2312
Nombre de nationalités différentes:	45

Répartition par village - état au 31.12.2022:

Cormérod:	408
Cournillens:	609
Courtion:	426
Misery:	869

Les chiffres ci-dessus peuvent varier de quelques unités, selon les corrections apportées par les services de statistiques cantonaux et fédéraux, dans le courant de l'année suivante (mutations en fin d'année, pas encore connues au 31 décembre).

Habitants

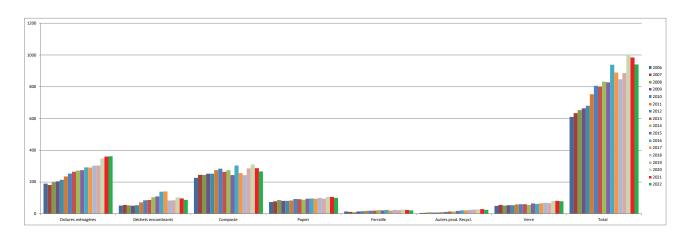


Statistiques des déchets

Déchets récoltés, en tonne

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Ordures ménagères	190	181	199	204	214	235	253	265	272	275	292	291	303	304	348	360	362	(1)
Déchets encombrants	52	56	53	51	54	72	85	87	104	109	139	141	84	85	103	97	87	(1)
Composte	226	245	245	253	253	275	284	264	275	244	304	256	243	286	311	287	267	(2)
Papier	74	78	86	81	81	84	93	92	88	95	96	94	100	95	106	106	100	(2)
Ferraille	14	12	10	14	16	18	19	20	23	22	24	20	24	23	27	24	21	(2)
Autres prod. Recycl.	5	6	9	7	8	10	12	14	14	18	22	22	24	26	28	29	25	(2)
Verre	49	56	52	54	54	59	60	60	56	65	62	66	69	67	80	81	79	(2)
Total	610	634	653	664	680	753	806	802	832	828	939	890	847	886	1003	984	941	(3)
Habitants	1311	1331	1385	1439	1494	1559	1635	1677	1763	1835	1909	1958	2044	2113	2211	2280	2312	
Total kg. par habitant	466	476	471	461	455	483	493	478	472	451	492	455	414	419	454	432	407	(4)

(1) Incinération (2) Recyclage (3) Sans déchets inertes (4) Incinération et Recyclage P. Baechler/mars 2023

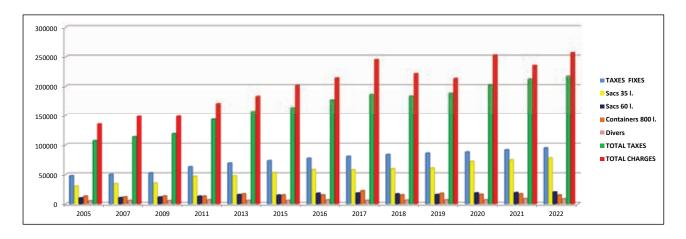


Gestion des déchets

Taxes et charges en Fr.

	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
TAXES FIXES	48118	50547	52820	63245	69552	73620	77655	80793	84133	86199	88314	91981	94987
Sacs 35 I.	30080	34432	35480	46918	47973	53184	58523	58008	59839	60897	72102	74773	78108
Sacs 60 I.	10179	10638	11533	13158	15721	14881	18071	18483	17160	15850	18693	19055	20188
Containers 8001.	13405	12040	13510	13288	17199	15161	15195	22378	15369	17981	16292	17278	15141
Divers	5392	6079	5644	7098	6143	6118	6901	6219	6531	6997	7010	9075	8641
TOTAL TAXES	107174	113736	118987	143707	156588	162963	176345	185880	183032	187925	202410	212162	217064
TOTAL CHARGES	135395	148245	148513	170168	182391	201437	213888	245164	221442	213283	252798	235183	257105
Taux de couverture %	79.2	76.7	80.1	84.5	85.9	80.9	82.4	75.8	82.7	88.1	80.1	90.2	84.4

P. Baechler/mars 2023

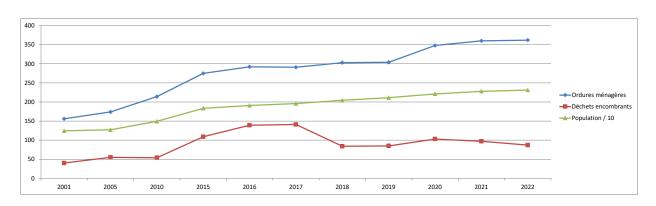


Statistiques des déchets

Déchets incinérés en tonnes

	2001	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères	156	174	214	275	292	291	303	304	348	360	362 (1
Déchets encombrants	40	55	54	109	139	141	84	85	103	97	87 (1
Population/10	124.5	127.2	149.4	183.5	190.9	195.8	204.4	211.3	221.1	228.0	231.2
Kg. par habitant	157	180	179	209	226	221	189	184	204	200	194 (1

(1) Incinération P. Baechler/mars 2023



Après l'impact des semi-confinements et autres restrictions liées à l'épidémie de Covid 19, la production de déchets ménagers dans notre commune retrouve sa "normalité".

Augmentation population 2019 - 2020	+ 4.64 %	Augmentation population 2020 - 2021	+ 3.12 %	Augmentation population 2021 - 2022	+ 1.41 %
Augmentation Ordures Ménagères	+ 14.47 %	Augmentation Ordures Ménagères		Augmentation Ordures Ménagères	+ 0.55 %
Augmentation Encombrants	+ 21.17 %	Diminution Encombrants		Diminution Encombrants	- 10.31 %

ENVIRONNEMENT

«Les néophytes»

Les plantes exotiques envahissantes (appelées «néophytes ») contribuent au déclin de la biodiversité mondiale. Ce sont des plantes non-indigènes provenant en général d'un autre continent, introduites intentionnellement ou non, qui réussissent à s'établir dans la nature, à se multiplier et à se répandre massivement aux dépens des espèces indigènes.

Quelques chiffres pour la Suisse (statut décembre 2021, OFEV 2022):

- > Env. 4000 espèces de la flore sauvage de Suisse = 100%
- > Env. 750 espèces exotiques (néophytes) = 19% de la flore totale
- > 88 sont les espèces néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes = 11,7% des espèces exotiques en Suisse = 2,2% de la flore totale



Une néophyte est dite envahissante lorsqu'elle est capable de s'étendre rapidement au détriment de la biodiversité indigène. Le caractère invasif résulte de la combinaison de la forte expansion associée aux dommages qu'elle cause. Une évaluation complète du caractère envahissant ne prend pas seulement en compte les dommages causés à la biodiversité indigène, mais aussi à la santé humaine et animale, et les dommages économiques (par exemple, les dommages causés aux infrastructures, à l'agriculture,

Chacun d'entre nous peut faire quelque chose pour une lutte coordonnée contre ces plantes. Les principales recommandations sont:

 Consulter la brochure d'information sur la vente de néophytes envahissantes du Cercle Exotique avant (!) tout achat et/ou plantation; certaines espèces sont interdites en Suisse!

- Renoncer volontairement à l'achat et à la plantation d'espèces invasives et demander à votre jardinier ou à votre architecte paysagiste de respecter votre décision. La préférence doit être donnée à l'achat et à la plantation d'espèces indigènes, qui sont idéales pour la faune locale (insectes, oiseaux, mammifères, etc.).
- Prendre des mesures préventives dans le cas des plantes ornementales: couper les inflorescences avant la fructification (!), éviter la multiplication végétative incontrôlée, transporter et éliminer correctement les déchets végétaux.
- Adapter les pratiques de gestion actuelles afin d'éviter de créer des conditions favorables à l'établissement d'espèces néophytes envahissantes. Par exemple, éviter de tondre les pelouses fleuries jusqu'au sol (surtout jamais en période sèche!), mais rester de préférence à une hauteur d'au moins 10 cm afin que le sol soit ombragé et que les espèces de graminées ne meurent pas «brûlées «par le stress hydrique, laissant des espaces vides et lumineux favorables à l'implantation de néophytes envahissantes.

Informations

Pour plus de détail vous pouvez consulter la liste des néophytes envahissantes en Suisse (état 2021): www.infoflora.ch/fr/assets/content/documents/ neophytes/neophytes_divers/liste-neophytesenvahissantes-ch-2021.pdf

Journée d'action à Villarepos samedi 1er juillet 2023

Pro Natura invite les habitant·es de la région à une action d'arrachage des plantes invasives qui poussent le long du ruisseau du Chandon. Rendez-vous le samedi 1er juillet 2023, de 9h à 16h (collation de midi offerte) au lieu-dit «Bas de Lauvaux» près du hameau de Plan. Détails et inscription gratuite mais obligatoire: www.pronatura-fr.ch/fr/action-juillet.

ENVIRONNEMENT

Reflets du Coup de Balai 2023



Un Conseiller d'Etat, une huitantaine d'élèves et leurs enseignantes et enseignants, le chef du Service cantonal de l'environnement et deux de ses collaboratrices, des membres de la Société de Jeunesse, une poignée d'habitantes et habitants, quelques édiles communaux, autant de paires de mains qui se sont activées vendredi après-midi 24 mars 2023, sous une fine pluie, et le lendemain matin malgré une météo bien plus maussade pour « poutzer » les bords de route de la Commune.



Les classes de 2H-7H-8H avaient décidé de s'associer à ce «Coup de Balai» et elles ont retroussé leurs manches à Misery vers la Colombière, à Courtion autour de l'école et en direction du Raffort, le long du ruisseau du Nitou et à proximité du bois de Rueyres. Leur butin: 26 kg de déchets en tout genre.

La visite de Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat-Directeur de l'environnement a encouragé ces futurs citoyens dans leur engagement en faveur d'une nature propre. Le samedi matin, 39 kg d'autres détritus ont été ramassés par une quinzaine de personnes soucieuses de préserver notre environnement.

Le Conseil communal remercie et félicite toutes celles et tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui se sont motivés pour éviter que les espaces verts ressemblent à une poubelle!

ENVIRONNEMENT

A quand la fin des «ruclons»?

Trop souvent encore, la présence de dépôts sauvages de déchets est signalée. A quand la fin de ces pratiques d'un autre temps, celles des «ruclons»? Si des lieux improvisés dans la nature pour y déposer et enfouir les poubelles ont longtemps existé sans susciter la désapprobation, ce n'est plus le cas depuis la création des déchetteries, l'instauration du tri des déchets pour en recycler le maximum et la prise de conscience de la préservation de notre environnement.



Nous avons besoin de la nature, la nature n'a pas besoin de nous. Le Conseil communal ne peut donc pas tolérer que des déchets soient ainsi jetés n'importe où. C'est pourquoi, il organise chaque année l'action Coup de Balai pour sensibiliser ses concitoyennes et concitoyens à cette problématique. Il se réjouit quand l'école en fait de même, puisque l'essentiel passe par une éducation responsable.

Dénonciation?

Si vous trouvez des dépôts sauvages de déchets, n'hésitez pas à faire des photos avec une légende (endroit, date) et à dénoncer la situation au

Service des forêts et de la nature, Rte du Mont Carmel 5, 1762 Givisiez.

Vous pouvez également en informer la Commune, pas de façon anonyme, mais avec la conviction d'agir de façon juste et appropriée.



© Karim Manjra - unsplash.com

INFORMATIONS COMMUNALES

Nettoyage d'été des écoles

Aux jeunes de notre commune de 16 à 18 ans, les inscriptions aux nettoyages d'été sont ouvertes!

Après un an de bons et loyaux services, nos écoles de Courtion et de Cournillens ont besoin d'un soin particulier. Nous devons bichonner nos salles de classes, nos pupitres, chaises, couloirs et le reste. Pour cela nous vous demandons un coup de main rémunéré de CHF 16.00 à CHF 18.00 de l'heure selon les âges.

Nous cherchons 4 personnes.

Vous avez entre 16 et 18 ans, vous voulez mettre un peu d'argent de côté ou réaliser un projet, alors vous pouvez vous inscrire auprès de l'administration communale par téléphone au 026 475 1887 ou par courriel: secretariat@misery-courtion.ch, en indiquant vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et date de naissance.

Il s'agira d'être disponibles durant les deux premières semaines des vacances scolaires (10.07.-21.07.2023) et motivés, de retrousser vos manches et d'empoigner vos éponges avec ferveur, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Pour ces nettoyages, les concierges sont les personnes référentes et en quelque sorte les patrons. Vous exécuterez assidûment les tâches qu'ils vous confient.

Nous attendons vos inscriptions jusqu'au 20 mai 2023.

INFORMATIONS COMMUNALES

Ramassage grosse ferraille et appareils ménagers

La prochaine collecte aura lieu à la déchetterie du Nitou, les

vendredi 30 juin 2023 de 15h à 19h et samedi 1er juillet 2023 de 9h à 12h et de 13h à 16h

Benne pour la ferraille

Pas de plastique, ni de déchets encombrants et autres déchets spéciaux. SVP pas de pneus avec les anciens vélos!

Benne pour les appareils électroménagers

Les appareils électroménagers, les appareils frigorifiques, les machines à laver, cuisinières électriques, aspirateurs et autres appareils électriques du ménage sont acceptés.

DÉCHETTERIE

Rappel pour la benne à encombrants

Sont autorisés uniquement les déchets incinérables n'entrant pas dans un sac poubelle de 60 litres.

Interdits

- x Déchets de chantier
- x Cadavres d'animaux
- x Déchets recyclables
- x Sacs noirs, en papier, cartons et autres emballages contenant des déchets
- x Appareils ménagers, électroniques, informatique, luminaires, etc.
- x Ferraille



RAPPEL

Chiens en laisse en forêt

C'est la période de mise bas des mammifères et des nichées d'oiseaux en forêt. Les petits sont bien cachés, mais dépourvus de moyens de défense efficaces et les chiens peuvent facilement s'en prendre à eux. Il est rappelé aux détenteurs de chiens que leur animal doit être tenu en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet.



ÉCOLE

Le phénomène des «parents-taxis»

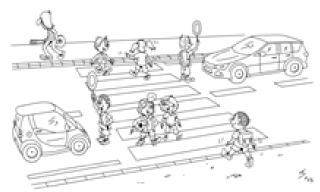
Pour des raisons de sécurité, il est interdit de circuler en voiture sur le parking de l'école pour déposer et venir chercher les enfants. Il est également interdit de parquer sur les places privées des voisins de l'école.

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire:

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé: ceinture, rehausseur, appuie-tête...;
- Utilisez les places de stationnement prévues (dépose-minute près du local containers)
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons;

Le mieux: renoncez autant que possible à faire le taxi. Chaque véhicule supplémentaire aux alentours du bâtiment scolaire représente un danger de plus pour les autres écoliers. A l'heure actuelle, dans le contexte du dérèglement climatique, c'est aussi un geste pour l'environnement et pour l'écologie de renoncer autant que possible à se déplacer en voiture quand ce n'est pas indispensable; vous contribuez ainsi à réduire la consommation d'énergie et notre planète vous dit merci!



Cette information est transmise chaque année par le biais du bulletin d'informations de l'école, en particulier aux parents des nouveaux élèves. Chacune et chacun doivent se sentir concernés par la sécurité des enfants, surtout dans la cour d'école et à ses abords.

ÉNERGIE

L'aménagement «vert» des jardins





Les jardins de pierres se font toujours plus présents dans les zones bâties. Or, ils augmentent les températures, déjà élevées, durant l'été et ont des effets négatifs sur la biodiversité. Pour lutter contre la tendance aux jardins de pierres, un rapport du Conseil fédéral recommande d'introduire des dispositions dans les règlements d'affectation et de construction et de sensibiliser les autorités et la population à l'aménagement naturel des zones bâties.

L'empierrement des espaces verts s'est renforcé ces dernières années. Les jardins de pierres sont des surfaces où du gravier ou des pierres de différentes tailles recouvrent le sol; les plantes y sont rares, voire inexistantes. Souvent, ces pierres sont disposées sur une couche de non-tissé, un film plastique ou une couche de béton devant prévenir autant que possible la pousse de plantes adventices. Les surfaces perdent ainsi leur rôle d'habitat pour la faune et la flore. De plus, les pierres absorbent la chaleur, ce qui renforce les effets des changements climatiques. Les espaces verts, eux, offrent un rafraîchissement: leurs plantes fournissent de l'ombre et stockent l'eau de pluie, qui refroidit l'air en s'évaporant.

Le rapport du Conseil fédéral de décembre 2022 formule trois recommandations pour la gestion des jardins de pierres et l'aménagement des espaces verts. Il souligne tout d'abord que les communes ont la possibilité d'adopter des dispositions sur les jardins de pierres dans les règlements d'urbanisme (RCU). Concrètement, elles peuvent édicter des prescriptions spécifiques en matière d'aménagement naturel des espaces extérieurs. Elles peuvent obliger les requérants à inclure les aménagements des espaces extérieurs et de l'environnement dans les projets de construction et, partant, à les soumettre à l'autorisation de construire. Elles peuvent, sinon, décider que les jardins de pierres ne sont plus comptabilisés dans les espaces verts.

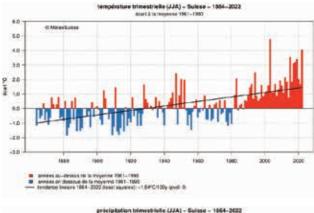
Le Conseil fédéral explique ensuite qu'il entend contribuer, au moyen d'incitations financières, à ce que les villes et les communes encouragent l'aménagement naturel de zones bâties, par exemple avec la création d'espaces verts et aquatiques ainsi que de toits et façades végétalisés. Cette mesure est au cœur du contre-projet indirect à l'Initiative biodiversité. Enfin, le rapport recommande de sensibiliser les autorités et la population aux avantages des espaces verts et des jardins proches de l'état naturel.

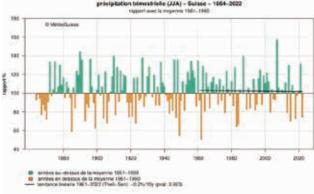
L'Office fédéral de l'environnement a élaboré une brochure avec des mesures simples et très efficaces pour transformer les jardins en oasis de fraîcheur et de biodiversité. Ce guide est disponible gratuitement à l'administration communale ou consultable en ligne sous Le jardin climatique (admin.ch).

L'EAU, UN BIEN PRÉCIEUX

Ne gaspillons pas cette ressource!

Avec le réchauffement climatique, la diminution des précipitations et l'augmentation de la consommation d'eau en lien avec la croissance de la population, la ressource en eau devient une préoccupation chaque année pendant l'été.





Pour garantir notre approvisionnement en eau, nous avons ces dernières années émis des restrictions d'utilisation pendant les périodes de juin à septembre. Ces dernières sont nécessaires et doivent être suivies strictement.

Nous devons également nous habituer à utiliser toute l'année nos ressources en eau avec parcimonie.

Lorsque l'on regarde l'évolution de ces 20 dernières années, on constate une élévation marquée des températures (graphique de gauche). Dans le même temps, les précipitations sont en légère diminution (graphique de droite).

Source: Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse

Quelques bonnes pratiques:

- Récupération d'eau de pluie:
 - L'eau que nous utilisons pour notre jardin ou nos plantes d'ornement, devrait dès que nous en avons la possibilité être récupérée dans des bacs de récupération d'eau de pluie.
 - Ainsi, on peut arroser sans utiliser le réseau d'eau potable.
- Limiter l'utilisation domestique:
 - Privilégier les douches aux bains.
 - Ne pas laisser couler l'eau inutilement lors de nos nombreuses activités de nettoyage.
 - Ne pas arroser son gazon. En plus d'économiser l'eau, on limite également le temps de tonte. Favoriser les gazons en herbe résistant au stress hydrique.
 - Limiter l'utilisation de piscine privée et privilégier les lacs et piscines publiques de notre région.
 - Ne pas laver les voitures devant sa maison et toujours utiliser les stations de lavage.

Deux raisons:

- Pour protéger l'eau claire des produits issus des eaux de lavage des voitures, car ces eaux vont directement dans les ruisseaux.
- 2. Les stations de lavage utilisent moins d'eau.

Ensemble, préservons l'eau et par la même occasion réalisons des économies!

ÉCOLE

Calendrier scolaire 2023/2024

	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
LU			2			1			1		3	1	LU
MA			3			2			2		4	2	MA
ME			4	1		3			3	1	5	3	ME
JE			5	2		4	1		4	2	6	4	JE
VE		1	6	3	1	5	2	1	5	3	7	5	VE
LU		4	9	6	4	8	5	4	8	6	10		LU
MA		5	10	7	5	9	6	5	9	7	11		MA
ME		6	11	8	6	10	7	6	10	8	12		ME
JE		7	12	9	7	11	8	7	11	9	13		JE
VE		8	13	10	8	12	9	8	12	10	14		VE
LU		11	16	13	11	15	12	11	15	13	17		LU
MA		12	17	14	12	16	13	12	16	14	18		MA
ME		13	18	15	13	17	14	13	17	15	19		ME
JE		14	19	16	14	18	15	14	18	16	20		JE
VE		15	20	17	15	19	16	15	19	17	21		VE
LU		18	23	20	18	22	19	18	22	20	24		LU
MA		19	24	21	19	23	20	19	23	21	25		MA
ME		20	25	22	20	24	21	20	24	22	26		ME
JE	24	21	26	23	21	25	22	21	25	23	27		JE
VE	25	22	27	24	22	26	23	22	26	24	28		VE
LU	28	25	30	27	25	29	26	25	29	27			LU
MA	29	26	31	28	26	30	27	26	30	28			MA
ME	30	27		29	27	31	28	27		29			ME
JE		28		30	28		29	28		30			JE
VE		29			29			29		31			VE

1^{er} jour de classe : jeudi 24 août 2023 dernier jour de classe : vendredi 5 juillet 2024 vacances ou congé jours tramés :

1^{er} novembre 2023 : **Toussaint**

8 décembre 2023 : Immaculée Conception

9 et 10 mai 2024 : Ascension et pont de l'Ascension

20 mai 2024 : Lundi de Pentecôte

30 et 31 mai 2024 : Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Portes ouvertes AES

C'est avec grand plaisir que l'accueil extrascolaire de Misery-Courtion vous ouvre ses portes le:

Vendredi 26 mai 2023 de 14h30 à 18h ou sur rendez-vous

Une petite visite des locaux ainsi que la rencontre du personnel sont prévues afin que vous puissiez découvrir l'accueil extrascolaire. La responsable de l'AES se fera une joie de répondre à vos questions et de vous informer sur le déroulement des différents moments dans la journée d'un enfant à l'accueil extrascolaire.



Les visites sont libres le vendredi 26 mai 2023 ou sur rendez-vous. Dans ce cas, veuillez contacter la responsable de l'AES, Mme Janique Jenny, par mail:

aesmiserycourtion@gmail.com

ou par téléphone au 026 475 15 77 ou au 077 406 02 66 jusqu'au 30 mai 2023.



Si vous avez besoin que votre enfant, en âge de scolarité, soit pris en charge à différents moments de la journée, en fixe ou en souple, l'accueil extrascolaire (AES) se réjouit de l'accueillir dès le 24 août 2023 dans les locaux qui se situent au restaurant de l'Etoile à Courtion.

VIVRE À MISERY-COURTION

Calendrier des manifestations

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
29-30.04.2023	Tournée du 1 ^{er} mai	Jeunesse de Misery-Courtion	Dans les villages
06-07.05.2023	Tournée du 1 ^{er} mai	Jeunesse de Misery-Courtion	Dans les villages
03.06.2023	Balade Gourmande	Association Balade Gourmande	Cournillens
04.06.2023	Fête patronale	Paroisse de Courtion	Courtion
02-04.06.2023	Tir en campagne		Fräschels
17.06.2023	Fête de la Musique	La Lyre paroissiale	Courtion
31.07.2023	Fête Nationale	Société de tir Les Carabiniers	Misery- Courtion

Fête de la musique Courtion.

La Lyre paroissiale de Courtion a le plaisir de vous inviter à la Fête de la Musique qui aura lieu le 17 juin 2023 à partir de 13h00 au centre du village de Courtion!

Venez nous rejoindre pour passer un moment convivial avec de nombreuses animations musicales





Fête nationale suisse le 31.07.2023 à Misery-Courtion!

Organisée par les Carabiniers de Cournillens. Venez nombreux!

Plus d'informations sur le déroulement et le lieu de la fête courant juillet 2023.

Concert Brass to the Future 18 juin 2023 au centre communal de Misery.

Depuis l'année dernière, le Brass Band Fribourg a mis en place le concept "Brass to the Future". Ce concept a pour but de permettre à un ensemble de jeunes musiciens du canton de Fribourg de se produire au côté de la formation A du Brass Band Fribourg le temps d'un concert. Ce projet permet aux jeunes musiciens d'apprendre aux côtés de musiciens expérimentés et de partager un moment musical exceptionnel.

Cette année, le Brass Band Fribourg se produira aux côtés du Young Harmonic Band.

Le Young Harmonic Band est un groupe de jeunes musiciens issus des écoles de musique des cinq sociétés fondatrices actuelles : l'Avenir de Barberêche-Courtepin, la Lyre de Belfaux, l'Avenir de Grolley, l'Elite de Cressier et la Lyre Paroissiale de Courtion.

Nous vous donnons rendez-vous le 18 juin 2023 au centre communal de Misery afin d'encourager nos jeunes musiciens et pour passer un merveilleux moment musical.

L'heure précise du concert sera communiquée durant les prochaines semaines.





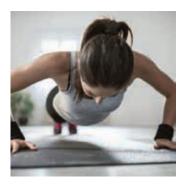


Dès le 5 septembre 2023 tous les mardis de 20h⁰⁰ à 21h⁰⁰ (sauf vacances scolaires)

à la halle de Misery

(dès 16 ans révolus)

Monitrice: Emanuela Schilliro



Cotisation : Fr. 120.- pour la saison Inscription sur place



Programme varié



Venez nous rejoindre!



Le grand retour du bois

matière noble, locale et durable

Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m3. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m³. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m³ sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de boisénergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser!

DN		Bois	Mazout	Gaz
13	Total	100	100	100
	Région	50	16	14
47	Suisse	45	25	12
100	Etranger	5	59	74

Source: Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou d'énergie, il ne pourra subvenir à l'ensemble de nos besoins.

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sousproduits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimentent les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20ème siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

Le clic utile

https://www.holz-bois-legno.ch/fr

Hauterive, février 2023 Frédéric Schneider Ing. forestier du 1^{er} arrondissement Service des forêts et de la nature

JUBILAIRE

Félicitations

M^{me} Simone Eltschinger a fêté ses 90 ans le 5 avril 2023, entourée de ses enfants Josiane, Nicole et René. Elle a reçu la visite d'une délégation du Conseil communal qui lui a apporté ses bons vœux et quelques cadeaux.



HISTOIRE DE LA COMMUNE

Il était une fois...

Le Conseil communal tenait séance pour la dernière fois au château de Misery en 1957 (ici dans la pièce du rez-de-chaussée)



De gauche à droite: Oscar Rossy – Joseph Progin, syndic – Raymond Schouwey – Jean Ridoux - Louis Schouwey, secrétaire communal - Félicien Baechler

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire et contacts

 Lundi
 08h30 – 10h00
 16h00 – 18h00

 Mardi
 08h30 – 10h00
 16h00 – 17h00

 Mercredi
 fermé
 fermé

 Jeudi
 08h30 – 10h00
 16h00 – 17h00

 Vendredi
 08h30 – 10h00
 fermé

Veilles de jour férié officiel fermé l'après-midi Téléphone 026 475 18 87

Courriel des départements

Administration: secretariat@misery-courtion.ch
Finances: finances@misery-courtion.ch
Population: controle.habitants@misery-courtion.ch

Technique: technique@misery-courtion.ch
Site internet: www.misery-courtion.ch



DÉCHETTERIE

Heures d'ouverture

Horaire d'hiver (du 1er novembre au 28 février)

 Le mardi
 après-midi
 16h00–19h00

 Le samedi
 matin
 9h00–12h00

 Le samedi
 après-midi
 13h00–16h00

Horaire d'été (du 1er mars au 31 octobre)

Le mardi après-midi 16h00–19h00 Le vendredi après-midi 15h00–19h00 Le samedi matin 9h00–12h00 Le samedi après-midi 13h00–16h00

Fermeture spéciale

La déchetterie sera exceptionnellement fermée le samedi après-midi 3 juin 2023. Merci de votre compréhension!

MÉMO

Contacts utiles

Etat civil du canton Fribourg 026 305 14 17

Services sociaux Morat 026 550 22 80

Forestier gestionnaire

Ludovic Donzallaz 079 560 08 91 (CFHL) ludovic.donzallaz@cfhl.ch

Garde-faune

Pascal Balmer 079 635 17 59

Justice de paix du Lac 026 305 86 60 Route de Fribourg 69, 3280 Morat jplac@fr.ch

Accueil extrascolaire 077 406 02 66
Janique Jenny aesmiserycourtion@gmail.com

Accueil familial de jour (Kibelac) 079 897 6615 Coordinatrice francophone info@kibelac.org

Puériculture

Centre de conseil Courtepin 026 670 7272 Route de Fribourg 19, 1785 Courtepin mvb@rsl-gns.ch

 $\textbf{R\'eseau Sant\'e Lac et Spitex} \, (\text{RSL})$

Centre de coordination 026 672 3400 Rue de l'Hôpital 36, 3280 Morat koordination@rsl-gns.ch

Ambulance

Appel d'urgence 144

Centre toxicologie 044 251 51 51

Médecin de garde

pour le district du Lac 0848 055 055

Pompiers (Alarme) 118

Police (Alarme) 117

Poste de police Courtepin: 026 305 87 75

